

## REGLEMENT DE LA RANDO DE NOEL

- 1.L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.
- 2.La randonnée de noel est ouverte à tous, licenciés ou non.
- 3.Chaque participant doit se conformer au code de la route et aux arrêtés municipaux.
- 4.Le port du casque est obligatoire.
- 5.Chaque participant doit être couvert par une assurance individuelle couvrant la pratique du VTT ainsi qu'une assurance responsabilité civile.
- 6.Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- 7.Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte participant.
- 8.Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur le parcours.
- 9.Tout abandon doit être signalé. Vous vous engagez à pointer à l'arrivée.
- 10.Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations.
- 11.Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera possible.
- 12.L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, sans préavis.
- 13.Chaque participant reconnaît accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles et le survol de sa personne par un drone.
- 14.Le jour de la rando , chaque participant doit vérifier sur le site [www.vttcrocsentier.com](http://www.vttcrocsentier.com) la bonne tenue de la rando en cas d'alerte météo